



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/STATCOM/1/6

21 janvier 2008

Français

Original: Anglais

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Première réunion de la Commission africaine de statistique
(StatCom-Afrique I)

Addis-Abeba (Éthiopie)
21-24 janvier 2008

**Suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement en
Afrique: défis et perspectives**

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD.....	1
3. Aperçu du nouveau cadre de suivi des OMD	2
4. Problèmes et mesures susceptibles d'y remédier	2
4.1. Manque de données concernant certains indicateurs.....	3
4.2. Divergences entre les données nationales et internationales.....	3
4.3. Coordination des statistiques.....	4
4.4. Méthodologies.....	5
4.5. Ressources.....	5
4.6. Capacités.....	5
5. Rôle que pourraient jouer les commissions régionales de l'ONU	6
6. Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique	5
7. Conclusion	7
8. Appendice	8

1. Introduction

Au cours des dernières décennies, les systèmes statistiques nationaux (SSN) des pays africains ont enregistré une forte augmentation de la demande de données de qualité. Un certain nombre d'initiatives de développement nationales, sous-régionales, régionales et internationales ont contribué à cette augmentation, notamment aux fins de la surveillance, de l'évaluation et du suivi de la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Fournir les informations ainsi demandées s'est révélé une lourde tâche pour les SSN, qui étaient déjà faibles et vulnérables.

Cette augmentation de la demande de statistiques de qualité a certes constitué un défi pour les SSN africains, mais elle leur a aussi donné la possibilité de produire les données nécessaires et de développer leurs systèmes. Le processus international mis en place pour recueillir et transférer les données requises pour le suivi des OMD est une initiative louable qui a permis l'instauration d'une coopération entre diverses parties prenantes telles que les sources nationales de statistiques, les organisations régionales et internationales et, par l'intermédiaire de sa base de données mondiale, la Division de statistique de l'ONU. Le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement a également joué un rôle central dans le suivi de la mise en oeuvre des OMD. Il a aussi permis à de nombreux pays de renforcer leurs capacités en matière de collecte de données dans de nombreux domaines liés aux OMD.

Malgré cette collaboration louable entre pays et organisations internationales, de nombreux obstacles continuent de limiter l'aptitude des pays africains à rendre compte de la réalisation des OMD ou de l'absence de progrès dans ce sens. Ces obstacles sont notamment liés, mais cette liste n'est pas exhaustive, à l'absence de données concernant certains indicateurs, à des divergences entre les données nationales et celles des organisations internationales, à des questions méthodologiques, au renforcement des capacités et à la coordination des statistiques au sein des SSN et entre ceux-ci et les organisations internationales.

Le présent document expose un certain nombre de problèmes auxquels doivent faire face les SSN africains pour fournir des statistiques de qualité aux fins du suivi des OMD, et plusieurs mesures susceptibles de remédier à ces problèmes y sont proposées. Il comprend six sections. La première contient l'introduction, la deuxième présente les travaux du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD et la troisième donne un aperçu du nouveau cadre de suivi des OMD comprenant les nouvelles cibles et les indicateurs correspondants. La quatrième expose les problèmes et propose des mesures susceptibles d'y remédier et la cinquième indique le rôle que les commissions régionales de l'ONU pourraient jouer dans le processus de suivi des OMD. Enfin, la dernière section est consacrée à la conclusion.

2. Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD

Afin de faciliter la production des données nécessaires pour rendre compte de la réalisation des OMD, la communauté internationale a créé le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD, au sein duquel siègent les représentants de divers organismes appartenant ou non au système des Nations Unies, d'organismes gouvernementaux et d'autres organisations nationales, sous régionales, régionales et internationales.

Le Groupe est non seulement chargé d'élaborer l'information nécessaire au suivi des OMD, mais aussi d'examiner et de recenser les questions méthodologiques et techniques concernant les indicateurs. Il établit également des lignes directrices et contribue à la définition de priorités et de stratégies pour aider les pays à recueillir, analyser et communiquer des données

sur la réalisation des OMD. En outre, il a indiqué aux SSN la marche à suivre pour alimenter régulièrement en informations les organisations internationales et la base de données mondiale de la Division de statistique de l'ONU.

Le Groupe s'occupe également des problèmes que pose le mécanisme global de communication d'informations sur les OMD. Tout en reconnaissant que le transfert d'informations par les pays à la base de données de la Division de statistique de l'ONU avait renforcé la collaboration entre les participants au suivi des OMD, les pays ont exprimé diverses préoccupations à ce sujet, dont bon nombre ont trouvé un écho dans le rapport des amis de la présidence de la Commission de statistique de l'ONU sur les indicateurs relatifs aux OMD¹, où étaient soulevées différentes questions concernant la comparabilité des données, les définitions, les métadonnées et l'estimation des données par les organisations internationales. Le Groupe a examiné ces préoccupations et a fait des recommandations sur la façon d'y répondre.

3. Aperçu du nouveau cadre de suivi des OMD

Comme suite à une recommandation faite par le Secrétaire général de l'ONU en septembre 2006² qui s'est traduite par l'ajout de quatre nouvelles cibles dans le cadre de suivi des OMD, le Groupe interinstitutions et d'experts a pris la tête des travaux techniques visant à choisir les indicateurs appropriés pour déterminer dans quelle mesure ces nouvelles cibles seront atteintes. À la réunion que le Groupe a tenue à Paris du 12 au 14 novembre 2007, il a été proposé un nouveau cadre ainsi qu'une nouvelle numérotation des indicateurs. Le nouveau cadre comprend huit objectifs, 21 cibles et 58 indicateurs, alors que l'ancien en comprenait respectivement huit, 18 et 48 (voir l'appendice).

Les quatre nouvelles cibles ci-après ont été examinées:

- Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un emploi décent et productif;
- Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015;
- D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida;
- Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010.

4. Problèmes et mesures susceptibles d'y remédier

Pour rendre compte de la réalisation des OMD, les pays africains se heurtent à de nombreux problèmes qui tiennent notamment à un manque de données concernant certains indicateurs, à des divergences entre les données nationales et celles des organisations internationales, à des questions méthodologiques, au renforcement des capacités et à la coordination des statistiques au sein des SSN et entre ceux-ci et les organisations internationales.

¹ Rapport des Amis de la présidence sur les indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement, E/CN.3/2006/15.

² Rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation (2006), A/61/1, paragraphes 24.

4.1. Manque de données concernant certains indicateurs

De nombreux pays africains manquent de données en ce qui concerne un certain nombre d'indicateurs, si bien que, par exemple, le suivi de l'objectif 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement) est insuffisant. En outre, nombre de pays manquent de données de référence permettant de suivre les progrès réalisés aux niveaux national et infranational. Cela est particulièrement préoccupant car ces données sont nécessaires pour mesurer les progrès réalisés par tel ou tel pays en matière de suivi des OMD. On manque également de données pour le suivi des OMD au niveau infranational, ce qui limite considérablement la possibilité de prendre des décisions ciblées.

Les mesures qui pourraient être prises pour remédier aux carences de données devraient s'inscrire dans un vaste programme de renforcement des capacités, comme en témoigne une résolution du Conseil économique et social de l'ONU dans laquelle les parties prenantes (les pays, le système des Nations Unies, les organisations internationales et les donateurs) ont été invitées à intensifier leurs efforts pour renforcer les capacités statistiques nationales afin que des statistiques et des indicateurs fiables puissent être produits en temps utile pour suivre les politiques et stratégies nationales de développement, la mise en oeuvre des engagements et la réalisation de tous les objectifs de développement aux niveaux national, régional et international.

Il est nécessaire de procéder à des évaluations détaillées des données disponibles et des sources de données existantes aux niveaux international, national et infranational. Ces évaluations serviront de base pour l'élaboration par les pays d'un plan d'action pour l'enrichissement des données relatives aux OMD. L'intégration d'indicateurs relatifs aux OMD dans les enquêtes actuelles et la réalisation d'enquêtes pour recueillir des données locales faciliteront la présentation des données à un niveau d'agrégation plus bas. En outre, il faudrait inciter les pays à utiliser les dossiers administratifs et les systèmes d'état civil comme importantes sources de données pour de nombreux indicateurs relatifs aux OMD.

Il convient de signaler que, bien souvent, ce n'est pas l'absence de données concernant les pays qui constitue la difficulté, mais le fait que ces données sont mal structurées et ne sont pas communiquées. Il est indiqué dans le rapport des amis de la présidence de la Commission de statistique que les données disponibles dans les pays en ce qui concerne de nombreux indicateurs sont plus abondantes que ne le laisse supposer la base de données de la Division de statistique de l'ONU. Il est donc nécessaire d'intégrer les données relatives aux pays de façon plus structurée dans des bases de données accessibles aux organisations internationales.

Les pays devraient également envisager de modifier la conception de leurs enquêtes ou d'entreprendre des enquêtes spécifiques de manière à pouvoir fournir des données locales et utiliser les données administratives existantes et des techniques d'estimation portant sur des zones limitées afin de produire des données infranationales.

4.2. Divergences entre les données nationales et internationales

L'un des problèmes qui reviennent constamment dans les critiques que formulent les pays à l'égard du mécanisme international de suivi est l'écart entre les données nationales et celles produites par les organisations internationales. Ces problèmes sont mentionnés chaque fois que des rapports régionaux ou internationaux sur les OMD sont publiés. Il est effectivement fréquent que les chiffres nationaux ne concordent pas avec ceux présentés dans les rapports internationaux. Ces écarts peuvent être dus à l'inadéquation des mécanismes de validation des bureaux de statistique ou des organismes nationaux, aux estimations faites par les organisations internationales lorsque les données nationales font défaut et à l'absence de documentation et de

communication concernant l'emploi d'autres méthodes et hypothèses pour ajuster ou établir les estimations.

Il pourrait être avantageux pour la communauté internationale que le rôle joué par les commissions régionales de l'ONU dans la validation des données et l'élimination des écarts soit renforcé. Les commissions régionales pourraient servir de passerelle et assurer la communication entre le Groupe interinstitutions et d'experts et les pays. Elles pourraient aussi, en coopération étroite avec les parties prenantes nationales, déterminer le mécanisme national de consultation approprié pour valider les données nationales ou faire concorder les données produites par le pays et celles provenant des estimations internationales. En outre, les organismes internationaux pourraient faire participer les bureaux de statistique nationaux à leurs activités de collecte de données, même lorsque l'organisme de contrepartie désigné est un ministère technique. Il faudrait également assurer la transparence des approches et des méthodes utilisées par les organisations internationales pour estimer les chiffres qui sont transmis à la base de données de la Division de statistique de l'ONU. Les pays devraient renforcer la capacité de leurs bureaux de statistique nationaux à appliquer les normes et les définitions internationales.

4.3. Coordination des statistiques

L'absence de coordination des statistiques entre les services statistiques d'une part et les producteurs et les utilisateurs de données d'autre part est largement responsable des écarts constatés entre les données nationales et les chiffres internationaux ainsi que des retards avec lesquels cette information est transmise au système de surveillance mondiale. D'une manière générale, plus le système national est développé et coordonné, moins il y a d'écarts entre ses données et celles des organisations internationales. La coordination est importante non seulement pour assurer le suivi des OMD, mais aussi, d'une manière générale, pour produire des statistiques de bonne qualité. Les pays doivent améliorer la coordination au sein de leurs systèmes statistiques et entre les organismes nationaux et internationaux afin d'assurer la cohérence des données nationales et internationales dans les divers domaines d'utilisation des statistiques, y compris le suivi des OMD³.

Les institutions spécialisées recueillent des données auprès de différentes autorités nationales, mais dans de nombreux pays, il n'existe pas de point de contact national pour toutes les activités internationales de collecte de données, ce qui se traduit par une multiplicité de sources pour le même pays. En outre, le fait que les organisations internationales ne coordonnent pas leurs activités de collecte de données au niveau des pays se traduit par de multiples demandes qui grèvent lourdement les maigres ressources dont disposent les SSN.

Les organisations internationales doivent coordonner leurs efforts visant à rationaliser et à documenter l'assistance technique et financière fournie aux pays pour développer les activités statistiques concernant les OMD, afin de mieux gérer les ressources limitées dont disposent les bureaux de statistique nationaux et de maximiser les capacités d'absorption de ceux-ci.

Pour remédier aux problèmes de coordination au niveau national, il faudrait encourager les pays à renforcer leurs SSN et pas uniquement leurs bureaux de statistique. À cet égard, il faudrait encourager et faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies nationales de développement des statistiques (SNDS), en particulier en ayant recours à une approche ascendante consistant à utiliser des stratégies sectorielles comme éléments constitutifs de la

³ Ben Kiregyera. Statistics for Managing for Results: Challenges, New Initiatives and Prospects for Improving Statistical Systems in Africa. *African Statistical Journal*, Vol. 5, novembre 2007.

stratégie nationale⁴. Dans ce contexte, les bureaux de statistique nationaux seront reliés à d'autres ministères techniques afin qu'ils puissent non seulement fournir des données aux organisations internationales, mais aussi leur servir de points de contact aux fins de la compilation, du développement et de la coordination des données statistiques et de source principale de données relatives aux OMD. Les pays devraient également s'efforcer de modifier leur législation en matière de statistique afin de mettre en place, en tant que mécanismes de coordination officiels, des organes nationaux de coordination des statistiques ou des organes similaires, ou habiliter les bureaux de statistique nationaux à coordonner leurs travaux et à tenir des consultations avec les ministères techniques au sujet de la communication des données relatives aux OMD, et fournir à ces ministères les conseils et l'assistance dont ils peuvent avoir besoin.

4.4. Méthodologies

Un grand nombre des problèmes constatés pourraient être évités si tous les pays utilisaient une méthodologie commune. Cela permettrait non seulement d'assurer la comparabilité entre les pays pour le suivi des OMD, mais aussi d'éviter que les organisations internationales soient obligées de faire des estimations ou d'apporter des ajustements aux données qu'ils reçoivent des pays.

Les pays devraient, en collaboration avec toutes les parties prenantes, y compris les partenaires de développement, mettre en place, étendre ou renforcer des programmes de formation concernant les concepts, la collecte et la compilation des données et l'analyse des indicateurs relatifs aux OMD. Ils doivent également faire participer les centres de formation et les universités à l'enrichissement des données relatives aux OMD, de sorte que les techniques et les méthodes statistiques existantes puissent être utilisées pour estimer les données et améliorer la présentation et la diffusion des indicateurs relatifs aux OMD.

4.5. Ressources

Les activités de production de données pour les besoins des indicateurs relatifs aux OMD peuvent difficilement s'inscrire dans la durée en raison de la nature ponctuelle des enquêtes entreprises à la demande des donateurs et de la pénurie générale de ressources au niveau national pour institutionnaliser ces enquêtes. Pour remédier à ce problème, les pays devraient prévoir à court terme une assistance technique et financière durable et bien coordonnée pour faciliter la collecte, le traitement, l'analyse et l'utilisation des données relatives aux OMD. À plus long terme, ils devraient intégrer les statistiques dans leurs processus de planification et de budgétisation, de sorte que les statistiques se voient accorder la priorité et bénéficient d'un financement suffisant au titre du budget national.

4.6. Capacités

Le manque de ressources humaines ou de capacités statistiques permettant de produire, traiter, mettre en forme et diffuser les indicateurs relatifs aux OMD destinés à être utilisés par les décideurs est une autre question importante qui a des incidences sur le processus de suivi des OMD.

Les pays devrait être invités à prévoir du personnel supplémentaire spécialement chargé du suivi des OMD et à organiser les activités de formation et de perfectionnement nécessaires, par exemple en ce qui concerne l'emploi de méthodes standard pour suivre la réalisation des

⁴ Manuel sur l'intégration du développement de la statistique sectorielle dans les stratégies nationales de développement de la statistique, BAD, PARIS21, 2007

OMD, la mise en concordance des données administratives et des données provenant des enquêtes, l'augmentation de la capacité d'analyse des bureaux de statistique nationaux aux fins du suivi des OMD et la mise en oeuvre de normes et de définitions internationales pour assurer la production et la diffusion de données relatives au OMD comparables au niveau international.

5. Rôle que pourraient jouer les commissions régionales de l'ONU

Le problème de la coordination entre les statistiques nationales et internationales relatives aux OMD a été reconnu dans de nombreuses instances et a été analysé de façon approfondie par certaines commissions régionales qui y ont consacré des études spécifiques⁵. Les commissions régionales peuvent contribuer activement à la réduction des divergences parce qu'elles ont des liens plus étroits avec les pays et connaissent mieux les particularités locales. Il en est ainsi parce qu'elles s'occupent de pays dont les contextes sont similaires. Elles peuvent aussi faire le lien entre le cadre international et le cadre national de suivi des OMD. Elles reçoivent souvent un retour d'information des pays en ce qui concerne les divergences existantes et participent déjà très activement aux programmes nationaux de renforcement des capacités. Elles peuvent donc jouer un rôle dans la réduction des divergences entre les données nationales et internationales, notamment en continuant de renforcer les capacités des pays à produire et diffuser des statistiques relatives aux OMD ; en continuant de mettre en place des systèmes statistiques nationaux et de renforcer le rôle de coordination des bureaux de statistique nationaux; en coordonnant et en encourageant le dialogue régional entre les pays et les organisations internationales ; et en élaborant des systèmes de gestion et de communication des données.

6. Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique

Ce groupe de travail a été créé récemment par l'ONU en raison de l'absence de progrès enregistrés par de nombreux pays africains dans la réalisation des OMD. Il est dirigé par le Vice-Secrétaire général de l'ONU et est constitué de membres de haut niveau. Il a créé un certain nombre de groupes thématiques, dont un sur les statistiques.

Le groupe thématique sur les statistiques a pour membres la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement (BAD), le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (Afristat), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale et la Division de statistique de l'ONU, la direction des travaux étant assurée par la CEA et la Banque mondiale. Les objectifs du groupe sont les suivants:

- Faciliter la mise en oeuvre des divers programmes et initiatives que la communauté statistique mondiale a déjà lancés en vue de produire les données nécessaires pour le développement des pays et le suivi des OMD. En particulier, le groupe contribuera à la mise en oeuvre du Plan d'action de Marrakech pour la statistique en Afrique, en utilisant comme stratégie de mise en oeuvre le Cadre stratégique régional de référence;
- Faciliter l'intégration du développement de la statistique dans les politiques et les processus nationaux de développement et dans les stratégies des donateurs;
- Appuyer des initiatives visant à accroître l'assistance fournie pour le renforcement des capacités statistiques;

⁵ UNECLAC. MDG Indicators in Latin America and the Caribbean: A comparison between national and international sources of information. IAEG on MDG Indicators, Genève, novembre 2006.

- Faciliter la collaboration entre les partenaires techniques et financiers et les pays.

Les groupes thématiques demanderont au groupe de travail d'appuyer les initiatives actuelles visant à accroître les activités de promotion de la statistique ainsi que l'assistance pour le renforcement des capacités statistiques et la mise en oeuvre des SNDS.

7. Conclusion

Dans le présent document, on a exposé les problèmes auxquels les pays africains se heurtent pour déterminer si la réalisation des OMD progresse ou non. On y a également proposé un certain nombre de mesures pour remédier à ces problèmes. Pour faire face aux difficultés que connaissent les pays africains pour rendre compte de la réalisation des OMD, il a notamment été proposé de renforcer le rôle de coordination des bureaux de statistique nationaux, d'aider les pays à élaborer et à mettre en oeuvre leur SNDS et d'améliorer la capacité des pays à intégrer de façon plus structurée leurs données dans des bases de données accessibles et à produire des données en utilisant des définitions et des méthodes convenues.

L'absence de données nationales concernant les indicateurs n'est pas forcément avérée. Étant donné que, bien souvent, ces données sont réparties entre différentes sources, il est difficile d'y accéder, si bien que différents organismes internationaux sont amenés à modéliser les données nationales. Par conséquent, une évaluation complète des données disponibles et de leurs sources doit être entreprise. Il importe de mieux structurer et de mieux gérer les données disponibles en constituant des bases de données accessibles. Lorsque les organismes doivent modéliser les données, ils doivent le faire de façon transparente, en consultation avec les pays concernés.

On peut améliorer la qualité et la disponibilité des données en renforçant la coopération entre ceux qui les produisent, sous la direction des bureaux de statistique nationaux. On peut aussi promouvoir la coordination en élaborant des SNDS qui couvrent tous les utilisateurs de données et tous les secteurs et qui cherchent à résoudre les principaux problèmes liés aux données.

La qualité des données et leur comparabilité entre les pays seront également renforcées grâce à des programmes de formation concernant les concepts, la collecte et la compilation des données et l'analyse des indicateurs relatifs aux OMD ; à l'amélioration des systèmes de données et à une meilleure coordination de leurs ressources, notamment par l'intégration des statistiques dans les processus nationaux de planification et de budgétisation ; et à un accroissement des ressources humaines affectées au suivi des OMD.

Étant donné qu'elles sont proches des pays et qu'elles mènent un certain nombre d'activités dans le domaine statistique en collaboration avec les pays et les communautés économiques régionales, par exemple en organisant des formations et des ateliers régionaux, les commissions régionales de l'ONU peuvent largement contribuer à améliorer la qualité et la comparabilité des données nationales et à réduire les divergences entre les données nationales et internationales.

Enfin, il faudrait accroître l'appui aux statistiques dans les pays en développement afin d'améliorer les capacités à recueillir, gérer, communiquer et utiliser les statistiques aux fins de la prise des décisions et du suivi de la réalisation des OMD. Le Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique qui a été créé récemment devrait stimuler les efforts entrepris dans ce sens.

Appendice

Cadre révisé de suivi des OMD comprenant les nouvelles cibles et les nouveaux indicateurs, tel qu'il a été présenté à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, ainsi que la nouvelle numérotation recommandée par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD à sa douzième réunion, le 14 novembre 2007

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès
Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA) ⁱ 1.2. Indice d'écart de la pauvreté 1.3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 1.B: Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	1.4. Taux de croissance du PIB par personne occupée 1.5. Ratio emploi/population 1.6. Proportion de la population occupée disposant de moins d'un dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat) 1.7. Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1.8. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans 1.9. Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal
Objectif 2. Rendre l'enseignement primaire universel	
Cible 2.A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	2.1. Taux net de scolarisation dans le primaire 2.2. Proportion d'écopliers commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire 2.3. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 3.A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	3.1. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

ⁱ Pour suivre l'évolution de la pauvreté dans les différents pays, il convient d'utiliser, lorsqu'ils existent, des indicateurs fondés sur les seuils de pauvreté nationaux.

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès
	3.2. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole 3.3. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 4.A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	4.1. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 4.2. Taux de mortalité infantile 4.3. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle	
Cible 5.A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	5.1. Taux de mortalité maternelle 5.2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Cible 5.B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	5.3. Taux de contraception 5.4. Taux de natalité parmi les adolescentes 5.5. Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) 5.6. Besoins de planification familiale non couverts
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 6.A : D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida	6.1. Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans 6.2. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 6.3. Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida 6.4. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
Cible 6.B : D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	6.5. Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux
Cible 6.C : D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves	6.6. Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès
	6.7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide et proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés 6.8. Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie 6.9. Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation
Objectif 7. Préserver l'environnement	
Cible 7.A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles	7.1. Proportion de zones forestières 7.2. Émissions de CO ₂ par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité du pouvoir d'achat), et consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone 7.3. Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques 7.4. Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau
Cible 7.B : Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010	7.5. Proportion de zones terrestres et marines protégées 7.6. Proportion d'espèces menacées d'extinction
Cible 7.C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base	7.7. Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée 7.8. Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées
Cible 7.D : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	7.9. Proportion de citoyens vivant dans des taudis ⁱⁱ

ⁱⁱ La proportion effective d'habitants de taudis s'obtient en calculant le nombre de citoyens soumis à l'une au moins des conditions suivantes : a) accès insuffisant à une source d'eau améliorée; b) accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées; c) surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce); et d) habitations faites de matériaux non durables.

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
<p>Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire</p> <p>Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international</p> <p>Cible 8.B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p> <p>Cible 8.C : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p> <p>Cible 8.D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme</p>	<p><i>Certains des indicateurs ci-dessous font l'objet d'un suivi distinct pour les pays les moins avancés, l'Afrique, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.</i></p> <p><u>Aide publique au développement (APD)</u></p> <p>8.1. Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD)/OCDE</p> <p>8.2. Part de l'APD sectorielle des pays du CAD/OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>8.3. Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée</p> <p>8.4. APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut</p> <p>8.5. APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut</p> <p><u>Accès aux marchés</u></p> <p>8.6. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits</p> <p>8.7. Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement</p> <p>8.8. Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut</p> <p>8.9. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p> <p><u>Viabilité du niveau d'endettement</u></p> <p>8.10. Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif)</p> <p>8.11. Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale</p> <p>8.12. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>
Cible 8.E : En coopération avec l'industrie	8.13. Proportion de la population pouvant se

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès
pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement
Cible 8.F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre	8.14. Nombre de lignes téléphoniques pour 100 personnes 8.15. Pourcentage de la population abonné à un service de téléphonie mobile 8.16. Pourcentage de la population utilisant l'Internet

